



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

| | |
|--|---|
| Date de l'analyse : | 22.09.2022 |
| Titre du projet du marché | Requalification du Bourg - Etape 2 |
| Forme / genre de mise en concurrence | Appel d'offres avec cahier des charges détaillé |
| ID du projet | 244097 |
| N° de la publication SIMAP | 1285657 |
| Date de publication SIMAP | 16.09.2022 |
| Adjudicateur | Commune de Fribourg |
| Organisateur | Direction de l'Édilité Service d'urbanisme et d'architecture, à l'attention de Secteur projets urbains, Rte Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg, Suisse, Téléphone: +4126 351 75 03, Fax: +4126 351 75 19, E-mail: secretariat.edilite@ville-fr.ch, URL http://www.ville-fribourg.ch |
| Inscription | Si le candidat télécharge le dossier, il sera considéré comme inscrit. |
| Visite | Le périmètre d'intervention étant accessible en tout temps, aucune visite des lieux n'est prévue. |
| Questions | 29.09.2022 via simap |
| Rendu documents | 12.10.2022 à 11:00, Délais spécifiques et exigences formelles: Sous pli fermé avec mention "Procédure sélective – Dossier de candidature – Requalification du bourg – étape 2 – NE PAS OUVRIR". Le timbre postal ne fait pas foi. |
| Rendu maquette | - |
| Type de procédure | Procédure sélective soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux. |
| Genre de prestations / type de mandats | Marché de service en procédure sélective pour un groupement de mandataires pluridisciplinaire regroupant les prestations : <ul style="list-style-type: none"> • d'architectes paysagistes ou d'architectes (pilote) • d'ingénieurs en mobilité • d'ingénieurs civils. |
| Description détaillée des prestations / du projet | Requalification du Bourg Etape 2 comprend : la place Nova-Friburgo, la place des Ormeaux, la rue du Pont-Muré, la place de Notre-Dame. Phases d'études et de réalisation selon SIA 102, 105, 103 <ul style="list-style-type: none"> • phases d'études, soit SIA 31 à SIA 33, le pilotage assuré par l'architecte-paysagiste ou l'architecte. • phases de réalisations, soit SIA 41 à 53, le groupement pourra changer de pilote pour ces phases. <p>Le montant de l'ouvrage, pour chaque secteur, est estimé à environ CHF 10'260'055.- TTC</p> |
| Communauté de mandataires | Requise |
| Sous-traitance | La sous-traitance n'est pas admise. |
| Mandataires préimpliqués | Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres. Les auteurs des études réalisées jusqu'à présent sur le secteur de la place des Ormeaux sont autorisés à participer à la présente procédure. Il s'agit des bureaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le bureau Studio Montagnini Fusaro, architecte • Le bureau Hüslér & Associés SA, architecte paysagiste • Le bureau CSD Ingénieurs, ingénieur civil |
| Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts | PERSONNES INTERNES À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA VILLE DE FRIBOURG <ul style="list-style-type: none"> • M. Enrico Slongo, architecte de Ville, UA • M. Fabien Noël, Fabien Noël, ingénieur de ville, GCEE • M. Jean-Charles Bossens, Chef de Service de la police locale et de la mobilité de la Ville <p>PERSONNES EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Raoul Andrey, bureau d'architecture ASS Architectes • M. Beat Aeschbacher, ingénieur civil, spécialiste en mobilité |

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de compléter le comité d'évaluation si nécessaire.

| | |
|---|---|
| Conditions de participation | Diplômes et engagements sur l'honneur usuels. |
| Critères d'aptitude | <p>Pour la phase d'appel à candidatures, les candidats seront évalués selon les critères de sélection et pondérations suivants :</p> <p>C1 : Compréhension des enjeux 35 % C2 : Références du candidat 35 % C3 : Organisation de base du groupement 30 %</p> |
| Critères d'adjudication / de sélection | <p>Pour la phase d'appel d'offres, les candidats seront évalués selon les critères suivants :</p> <p>C1 : Organisation pour l'exécution du marché 30 % <input checked="" type="checkbox"/> Répartition des tâches et des responsabilités 20 % <input checked="" type="checkbox"/> Planning détaillé 10 % C2 : Qualité technique de l'offre 20 % C3 : Offres d'honoraires 20 % selon la méthode linéaire T200* C4 : Nombre d'heures nécessaires pour l'exécution du marché 20 % selon méthode T4* C5 : Analyse des risques et moyens d'y répondre 10 %</p> <p>Barème des notes de 0 à 5. *Guide romand des marchés publics</p> |
| Indemnités / prix : | - |

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Qualités de l'appel d'offres | <ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 22 (éd. 2022) ainsi que le RMP-FR art.14.• La description du projet et des enjeux est détaillée.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération, la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144 |
| Manques de l'appel d'offres | - |
| Observations de l'OMPr | <ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, alors qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. |

